

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
concernant

la démolition de l'ancien pavillon scolaire des Cygnes

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil Communal a validé au printemps 2009 un crédit de réalisation d'un montant de frs 8'100'000.- pour la réhabilitation du bâtiment de la rue des Cygnes 10 (PR09.09PR). Les travaux sur le bâtiment ont été achevés à l'automne 2011 et le bâtiment a été inauguré le samedi 2 juin 2012 dans le cadre d'une grande fête populaire où le soleil brillait de tout son éclat et à laquelle le conservatoire de musique du nord vaudois, l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) des Cygnes et le restaurant L'Impro ont activement participé.

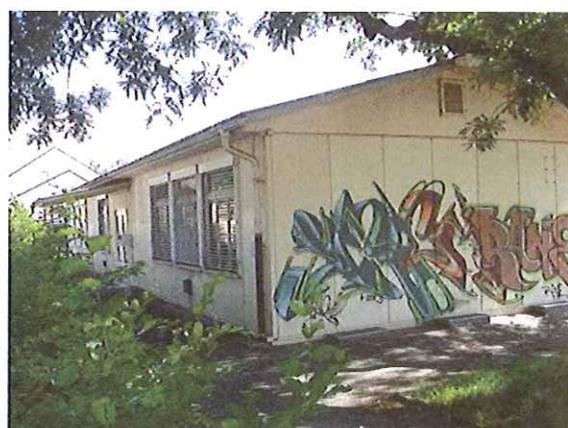
Afin de mettre en valeur l'environnement dans lequel se situe ce bâtiment, il reste encore à finaliser les espaces extérieurs. Trois secteurs essentiels sont donc encore à réaménager :

- Du côté de la route, il reste à finir le réaménagement de la rue des Cygnes (réfection de la chaussée et du trottoir et intégration de zones végétalisées). A l'emplacement de l'ancien kiosque, à l'entrée du parking, sera créé un abri pour les vélos appondu à un emplacement pour containers, et de l'autre côté une zone pour les deux roues motorisées. Les places de parking pour la dépose minute actuellement provisoires, seront également aménagées définitivement devant le bâtiment.
- Du côté Nord, aux abords des WC publics, les surfaces seront réaménagées, en y créant au pied de l'immeuble, un parking pour trottinettes ainsi qu'une zone pour les vélos. L'avenir des WC est en discussion avec STE et CPO, une proposition sera faite ultérieurement à la Municipalité pour une réfection ou leur désaffectation.
- Dans le prolongement de l'UAPE sur le côté Sud, il est prévu de mettre en valeur l'espace de verdure en démolissant l'ancien pavillon scolaire, devenu au fil du temps, vétuste.

Ce bâtiment à caractère provisoire fut construit en 1962 pour servir d'école. A l'origine deux bâtiments ont été édifiés, dont un a déjà été démoli en 1982. A la fin de son utilisation scolaire, il a été mis à disposition de l'UAPE de la Croquette pendant plusieurs années, qui l'a occupé jusqu'à l'été 2011, avant de déménager dans les nouveaux locaux des Isles.

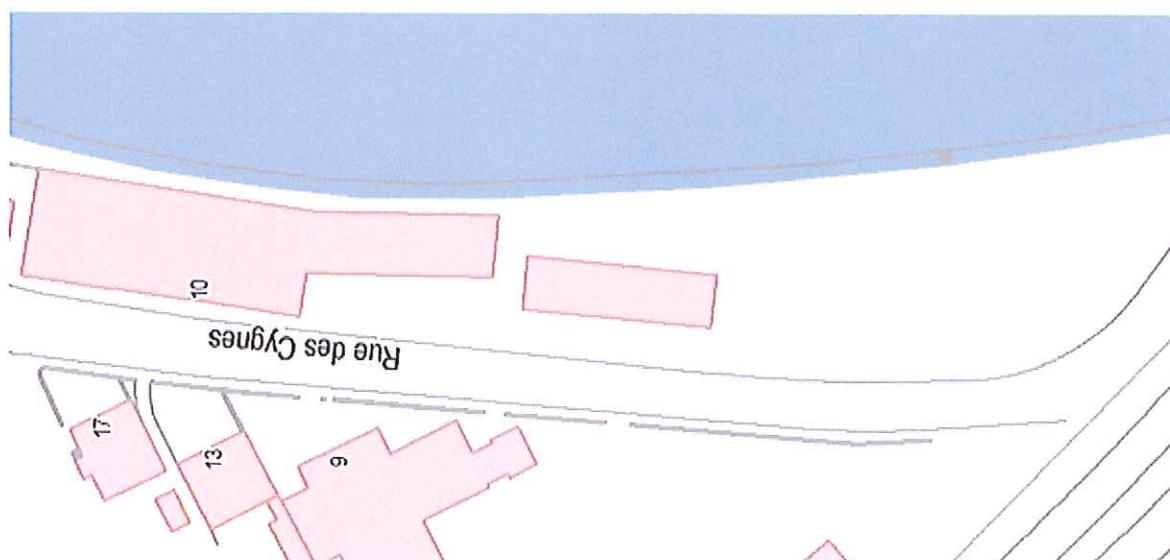
Le pavillon des Cygnes a ensuite été loué à titre tout à fait exceptionnel à la Fondation Petitmaître jusqu'au 30 avril 2012. Depuis cette échéance, cet édifice qui n'a plus d'affectation possible et qui ne peut plus être utilisé en raison de sa vétusté, doit être démoli. Cette construction très mal isolée est un gouffre énergétique, et son état de quasi délabrement ne lui permet plus d'être utilisé.

Photos du pavillon, état intérieur et extérieur



Cela permettra, dans un premier temps, de mettre en valeur les abords immédiats du bâtiment de la rue des Cygnes 10 en créant une zone de verdure sous forme de prairie fleurie comprenant quelques plantations, ainsi que l'intégration de quelques bancs et poubelles.

Plan situation de l'ensemble de la parcelle



Plan de la situation actuelle avec le bâtiment à démolir



Intention de l'état futur avec prairie fleurie, bancs et arbustes



Ensuite, lorsque se fera un projet de mise en valeur de toute la bande de verdure qui longe la Thièle depuis le pont des Cygnes, il sera possible de créer une promenade piétonne au bord du cours d'eau et des espaces de verdure sous forme de parc public comprenant éventuellement des animations pour les jeunes, similaires à celles qui existent aujourd'hui.

Ces aménagements permettraient alors de créer une zone de verdure et une promenade continue depuis l'embouchure de la Thièle jusqu'au passage sous les lignes CFF de la rue des Cygnes.

Ces cheminements longeant la Thièle, confirmeraient la politique initiée par la Ville prévoyant de mettre en valeur les cours d'eau qui structurent le paysage yverdonnois et qui font partie de l'identité d'Yverdon-les-Bains. Il s'agit, à terme, de créer un réseau d'espaces de circulation pour la mobilité douce le long des canaux permettant de garantir la sécurité des usagers et de marcher au bord de l'eau.

La démolition du bâtiment et la remise en état de la parcelle devisées à frs 49'000.-, seront englobées dans les divers et imprévus du crédit d'investissement pour la rénovation de l'immeuble des Cygnes 10, N° 399.53392. Le disponible est suffisant, même s'il n'était pas prévu d'entreprendre ces travaux et de les imputer sur ce compte.

Le préavis PR09.09PR pour la rénovation des Cygnes 10 ne mentionnait pas la démolition de l'objet, raison pour laquelle un nouveau préavis vous est soumis afin de valider cette démolition. En effet, selon l'art. 17 alinéas 5 et 12 du règlement du Conseil communal ainsi que l'art. 4 ch. 12 de la loi sur les communes, une autorisation du Conseil communal est nécessaire, du fait que c'est un bâtiment communal cadastré.

Le permis de construire prévoyant la démolition de cet édicule ayant été délivré, il n'est pas nécessaire d'entamer une procédure d'autorisation au niveau de la Police des Constructions.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de la commission des affaires immobilières, et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide:

Article 1.- La Municipalité est autorisée à démolir l'ancien pavillon scolaire des Cygnes, No ECA 4665 sur la parcelle N° 1168 du cadastre.

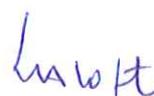
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La secrétaire



S. Lacoste

Déléguée de la Municipalité: Mme Marianne Savary, Municipale du service de l'urbanisme et des bâtiments